

Pour un discours francophone autour de l'interprétation en milieu social

Juan Jiménez-Salcedo

Universidad Pablo de Olavide

jimsal@upo.es

La mondialisation et la consécration de l'économie de marché, mais aussi les conflits politiques, les guerres et les famines produisent jour après jour des mouvements de populations du Sud vers le Nord. À l'heure où des tendances contradictoires se produisent entre la globalisation et un sentiment de repli identitaire que l'on croyait pourtant dépassé, se pose le problème – nous semble-t-il essentiel – du dialogue entre le migrant, lorsque celui-ci est allophone, et la culture d'accueil. Ce dialogue ne peut aucunement s'établir en faisant abstraction de sa dimension linguistique, car le migrant est allophone justement parce qu'il n'est pas capable de comprendre ou de s'exprimer dans la langue de la culture d'arrivée. C'est dans ce contexte que naît l'interprétation en milieu social (IMS)¹, champ spécifique de la pratique orale translative dont l'objectif est de permettre à ces populations d'avoir accès aux services proposés par l'Administration, notamment la santé, les services sociaux et la justice.

Nous sommes conscient du fait que la question du dialogue entre le migrant allophone et la culture d'accueil est bien plus complexe, et que la médiation translative de l'interprète en milieu social ne résout que partiellement le problème. Cela dit, dans ce dialogue la question linguistique ne peut être aucunement transcendée car c'est la langue qui véhicule la culture et c'est par le biais de la langue que le migrant active et exprime son vécu, que ce soit dans un contexte migratoire de type économique ou dans celui beaucoup plus délicat du refuge politique. Il n'y aurait pas un au-delà culturel qui prendrait toute la place une fois que la frontière linguistique est dépassée, car la langue ne peut jamais se retirer de l'interaction : elle est tout simplement incontournable en tant que plateforme et véhicule des représentations.

¹ Le terme « interprétation en milieu social » cohabite en contexte francophone avec d'autres termes, comme « interprétation-médiation » et « interprétariat communautaire ». Ils ne sont à notre avis que des manières différentes de décliner un même concept.

L'IMS contribue non seulement à l'intégration des migrants dans la culture d'accueil : elle interroge les intervenants² en milieu social (médecins, infirmières, travailleurs sociaux, enseignants, opérateurs judiciaires) sur leur pratique quotidienne et leur façon de contribuer à un accès égal de tous les citoyens aux services publics. L'IMS s'inscrit dans une démarche de gouvernance qui passe par l'élimination des barrières linguistiques dans l'accès à des services considérés comme essentiels pour la population. Les articles de cette monographie présentent un aperçu de ces pratiques d'interprétation, telles qu'elles sont développées dans plusieurs pays francophones, ainsi que les principes théoriques qui les sous-tendent. Nous pouvons parler d'un développement de l'IMS qui est propre aux pays francophones et qui la rend différente de celle qui est pratiquée dans les pays anglo-saxons ou du nord de l'Europe, d'où provient une grande partie de la littérature scientifique en la matière ou au moins la plus connue. Le but de cette monographie est de présenter un état de la question sur la recherche menée en français autour de ce sujet, ainsi que démontrer que des synergies et des points de rencontre sont possibles entre les chercheurs et les professionnels œuvrant dans ce domaine partout dans les territoires francophones.

Nous estimons qu'il existe bel et bien un discours francophone sur l'interprétation en milieu social, qui se décline par le biais de différentes stratégies, que ce soit la gestion des interprètes – l'association Appartenances en Suisse romande ou les services d'interprétation fournis par des structures comme ISM Interprétariat à Paris, ou encore l'exemple de la Banque interrégionale d'interprètes à Montréal –, ou les efforts dans le domaine de la formation et de la professionnalisation, comme le démontrent diverses manifestations telles que la tenue du congrès du *Critical Link 3* à Montréal en 2001, l'existence d'un diplôme universitaire Interprète-Médiateur (DUIM) et d'un master universitaire Médiation-Interprétation sociale et commerciale (MISC) à l'Université de Paris 7, la signature à Strasbourg en 2012 de la Charte de l'interprétariat médical ou social professionnel en France, ou encore les efforts de formation et d'habilitation des interprètes engagés en Suisse romande, en Belgique francophone et au Québec, aussi bien au niveau universitaire que dans le tissu associatif impliqué directement dans la gestion de l'IMS.

Les contributions publiées dans cette monographie montrent bien que les questions translatives, en l'occurrence l'interprétation mais aussi la traduction, ces deux disciplines étant difficilement séparables en milieu social, sont également au cœur des études francisantes, non seulement de par leur nature – l'inscription francophone des recherches publiées dans ce numéro –, mais aussi de par les sujets qu'elles expriment et qui s'inscrivent parfaitement dans les perspectives adoptées par la philologie, la linguistique et les études littéraires : l'analyse de l'ancrage culturel des langues

² Le masculin est employé dans cet article, et partout dans les numéros de cette monographie, pour faire référence aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Nous tenons à faire cette remarque d'autant plus que le métier d'interprète en milieu social est majoritairement exercé par des femmes.

et des représentations qu'elles produisent, la perception de l'Autre et la reconnaissance de sa langue comme objet d'étude, la comparaison entre les différentes réalités auxquelles renvoient les langues..., autant de sujets liés aux thèmes exploités dans les articles parus dans la revue *Çédille* depuis son premier numéro en 2005.

Les contributions de cette monographie abordent différents aspects de l'IMS. Si notre contribution (« Politiques linguistiques et interprétation en milieu social au Canada : des droits linguistiques aux droits d'accès aux services publics ») se veut une réflexion théorique sur la reconnaissance du droit à l'intervention d'un interprète, différent des droits linguistiques tels qu'ils sont consacrés par la jurisprudence de la Cour suprême du Canada, dans l'article « Interculturalité, multiculturalité et transculturalité dans la traduction et l'interprétation en milieu social », José Yuste Frías expose une autre approche conceptuelle sur laquelle pourrait s'appuyer la pratique de l'IMS, un discours qui prône l'approche transculturelle comme dépassement de la dichotomie interculturalité-multiculturalisme et qui s'interroge sur la place de l'interprète, voire du traducteur, notamment dans le parcours de soins médicaux. C'est justement de l'intervention de l'interprète dans le contexte médical que traite l'article de Murielle Rondeau-Lutz, Liliane Saban et Jean-Christophe Weber (« Le médecin et l'interprète, de la méconnaissance à la délégation ») : dans cette contribution il est question non seulement des perceptions des médecins à l'égard des interprètes, mais aussi de la place que le système public de santé en France consacre à l'interprète et qui relève d'une politique linguistique particulière. Il en est de même de l'article d'Yvan Leanza, Éliás Rizkallah et Thomas Michaud-Labonté (« Intégrer un interprète dans les consultations de médecine familiale : une analyse de discours assistée par ordinateur »), où ces mêmes perceptions sont étudiées du point de vue de l'analyse du discours, en l'occurrence dans le contexte médical québécois.

Le recueil d'articles de cette monographie montre bien comment les travaux autour de l'IMS ont porté un intérêt spécial au rôle joué par l'interprète en contexte de psychothérapie – c'est le cas de la contribution de Gholamreza Shokrani (« Interprétariat, entre pratiques et théories de traduction ») –, ainsi qu'aux problématiques liées à l'organisation des structures d'IMS et à la formation des interprètes, exposées par Isabel Fierro-Mühlemann, Isabel Eíriz Martín et Katy François dans leur article « Quelle formation pour les interprètes communautaires ? Le dispositif mis en œuvre en Suisse romande ». Ce panorama est complété par les analyses de cas circonscrits à une aire géographique – comme c'est le cas de la contribution de Haytham Safar et Abderrahim Hmami (« L'interprétariat en milieu social : profil et mission en Belgique francophone ») – et à une communauté allophone spécifique, en l'occurrence la communauté hispanophone de la ville de Lausanne, telle qu'elle est décrite par Olga-Lucía Boss-Prieto dans son article « L'interprétation en Suisse francophone : le cas de la communauté hispano-américaine ».

Ce recueil n'est donc qu'un point de départ et n'épuise nullement les perspectives de la recherche sur la question en contexte francophone. D'autres voies devront être empruntées, parmi lesquelles une analyse des structures d'IMS en France et en Belgique, assumées très majoritairement par le milieu associatif, ou la question de l'habilitation des interprètes et la création d'un cadre commun d'évaluation des compétences pour la professionnalisation des interprètes travaillant depuis ou vers le français, aussi bien dans le domaine médical et social que dans celui de la justice³. D'un point de vue plus théorique, il sera également intéressant de creuser d'autres sujets, tels que les relations à établir entre la mise en place de structures d'IMS et les différentes politiques linguistiques des pays concernés, celles-ci relevant d'une conception spécifique de l'identité nationale et linguistique des peuples et pouvant aider justement à fournir des arguments en faveur de l'accès aux services publics par le biais de l'interprétation. Nous ne voyons dans cette monographie qu'une porte ouverte vers d'autres sujets à développer dans les années à venir.

Pendant le processus de préparation de ce numéro, nous avons tous été frappés par la disparition de notre chère collègue Isabel Eíríz Martín, co-auteure de l'une des contributions de cette monographie. Elle, migrante espagnole en Suisse romande, militante du dialogue et de l'altérité, savait bien que le chemin pour arriver à la reconnaissance et à la professionnalisation de l'IMS était semé d'embûches, mais qu'il existait bel et bien des moyens pour y parvenir. Nous tenons à ce que cette monographie, sur un sujet qui lui tenait tellement à cœur, lui soit entièrement dédiée.

³ À cet égard, l'adoption de la Directive 2010/64/UE relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales, en plein processus de transposition dans les droits nationaux des pays de l'Union, pourrait faire de l'Europe un référent dans ce domaine.